

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**  
**(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21  
Nombre de Conseillers en exercice : 21  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

Le neuf septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'animation de la commune de Piégros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 2 septembre 2024.

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, David GARAYT, Jean-Michel DEFAISSE

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Denis BENOIT

**MEMBRES TITULAIRES EXCUSES** : Sylvain FRANCOIS, Sébastien CHOUPAS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabien SYLVAIN

**Objet : Décision modificative n°2 budget annexe assainissement (61102)**  
**N°2024-09-09-05**

Monsieur le Président indique qu'il convient d'inscrire les crédits suivants et de procéder à la décision modificative comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 042 6811 (ordre)	32 000,00		
D F 67 671		32 000,00	
R I 040 28175 OPFI (ordre)	32 000,00		
R I 13 131 26		32 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		32 000,00
	Réductions		32 000,00
Recettes :	Ouvertures	32 000,00	
	Réductions	32 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
<b>Ouv. - Réd.</b>	

En effet, les dotations aux amortissements issus du transfert des communes de Gigors et Lozeron et Cobonne est plus important que prévu suite à la répartition, entre le budget principal et les budgets annexes, finalisée par les services de la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents, le Comité Syndical décide :

- D'accepter la modification n°2 telle que présentée

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 10/09/2024

Le Président  
**Gilles MAGNON**

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 10/09/2024.  
et publication le :

Le Président

